

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2017	N° 2017-19

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2017	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2017-19

Parcs de stationnement allées de Chartres, Alsace Lorraine et Victor Hugo - Principe de remise en régie des parcs à l'échéance du contrat d'affermage - Régie Parcub Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes du Conseil municipal de Bordeaux en date du 15 juillet 2015 et du Conseil de la Métropole en date du 25 septembre 2015, les parcs de stationnement Victor Hugo, allées de Chartres et Alsace Lorraine ainsi que le contrat d'affermage les concernant ont été transférés à Bordeaux Métropole. Ce transfert a été acté dans les termes du contrat par l'avenant n°1 du 16 novembre 2015.

Le terme de ce contrat d'affermage, prorogé par la délibération du Conseil de la Métropole du 25 mars 2016 et par l'avenant n°3 du 30 mars 2016, est fixé au 31 mars 2017. Il convient d'organiser et de préparer la gestion future des parcs précités, et pour ce faire, d'arrêter le mode de gestion de ces parcs à l'échéance de la délégation de service public.

Par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a décidé la mise en place d'une régie à autonomie financière et personnalité morale pour l'exploitation de parcs de stationnement dénommée Parcub, devenue Parcub Bordeaux Métropole.

L'article 1.1 de ses statuts stipule qu'elle « assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnement publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public ».

Compte tenu de ce qui précède et au regard des caractéristiques des divers modes de gestion, et ce compris le délai nécessaire pour leur mise en place, il vous est proposé d'adopter le principe d'une gestion des parcs sus-visés, à l'échéance du contrat d'affermage, par la régie Parcub Bordeaux Métropole.

Ce choix doit permettre à Parcub de prendre dès à présent toute disposition, et notamment de se rapprocher du délégataire actuel, pour permettre une poursuite de l'activité des parcs de stationnement de nature à préserver la continuité du service public au 1^{er} avril 2017.

Les modalités et conditions de transfert de gestion de ces parcs à la régie feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L5217-2,

VU les délibérations n°D-2015/299 du 15 juillet 2015 du Conseil municipal de Bordeaux et n°2015/0483 du 25 septembre 2015 du Conseil de la Métropole, portant transfert des parcs Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres ainsi que le transfert du contrat d'affermage les concernant,

VU le contrat d'affermage en date du 15 mars 2013, tel que modifié par ses avenants 1 à 3, portant sur l'exploitation des parcs Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres,

VU la délibération n°2004/0225 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, portant création de la régie Parcub,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le contrat d'affermage du 15 mars 2013 portant sur l'exploitation des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres arrive à échéance le 31 mars 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'organiser et de préparer la gestion future des parcs précités, et pour se faire, d'arrêter le mode de gestion de ces parcs à l'échéance de la délégation de service public, afin d'assurer la continuité du service public,

CONSIDERANT que la régie à autonomie financière et personnalité morale Parcub Bordeaux Métropole a notamment pour objet l'exploitation de parcs de stationnement de Bordeaux Métropole ne faisant pas l'objet d'une délégation de service public,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le principe d'une remise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres, situés sur la commune de Bordeaux, à l'échéance du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} avril 2017, auprès de la régie Parcub Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'acter la nécessité d'une délibération ultérieure venant préciser les modalités et conditions de transfert de gestion de ces parcs à la régie Parcub Bordeaux Métropole.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel LABARDIN</p>
---	---